



អគ្គល់ជុំបន្ទាន់កសាងព្រមទាំងការកម្មការ

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**JOINT STATEMENT BY NATIONAL AND INTERNATIONAL JUDICIAL
OFFICERS of the ECCC**

Phnom Penh, 25 November 2006

We wish to acknowledge above all the importance of these proceedings for the people of Cambodia. We also understand the heavy responsibility we have to do our utmost to move forward with this important work.

As national and international judicial officers we have met in Plenary Session over the past six days. All of us have a strong determination to succeed in our goal of establishing a firm foundation for the court. No one wishes to delay these long-awaited trials.

Nevertheless, we regret to announce that we have been unable to complete our task of adopting Internal Rules for the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia.

The rules we have been working on are necessary as they will provide the procedural underpinning required for every phase of the proceedings – from preliminary investigation, to judicial investigation, to trial and through appeal. They also delineate the roles of all parties, the co-prosecutors, defence and victims.

The Draft we considered had over 110 rules with hundreds of sub-rules. These draft rules were posted on our website and submissions were invited. We received numerous comments and suggestions from NGOs, legal scholars and other interested observers from across the world.

During this Plenary Session we discussed general matters and had time to focus in detail on about a third of these Draft Rules. We have come to realise that the task we were given to achieve in one week was far too ambitious.



We have also become aware that we have some basic differences. In particular, we have found that we currently have substantive disagreement about several key issues. Amongst these are:

How to integrate Cambodian law and international standards;

The role of the Defence Support Unit including the issue of how defence lawyers will be qualified;

The role of the Co-Prosecutors and its impact on the voting procedure;

How the Extraordinary court will operate within the Cambodian court structure.

Additionally we have not had an adequate opportunity to address in detail some of the vital issues before the court, in particular the role of victims and civil party rights.

A committee will continue to work between now and the next Plenary Session in an effort to find a path toward resolving the differences.

Although this continues to be a challenging process, all judicial officers are determined to do our best to resolve these issues, if at all possible. We recognise how important our work is in bringing justice to the Cambodian people for crimes committed almost thirty years ago in order to help to continue the process of ensuring social harmony.



DECLARATION CONJOINTE DES MAGISTRATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES

Nous souhaitons, par-dessus tout, affirmer que nous avons conscience de l'importance de ces procès pour le peuple cambodgien. Nous ressentons avec force la lourde responsabilité qui est la nôtre de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mener à bien ce travail essentiel.

En tant que magistrats nationaux et internationaux, nous nous sommes réunis en Assemblée plénière au cours des six derniers jours. Nous sommes tous fermement déterminés à atteindre l'objectif que nous nous étions fixé d'établir une base solide pour les procès à venir. Personne ne souhaite que ces procès si longtemps attendus soient retardés.

Cependant, nous regrettons de devoir annoncer que nous n'avons pas été en mesure d'adopter le projet de Règlement intérieur des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens.

Les règles sur lesquelles nous avons travaillé sont nécessaires, en ce qu'elles doivent constituer le soubassement procédural indispensable à chaque étape du procès: l'enquête préliminaire, l'instruction, l'audience de jugement et l'appel. Elles délimitent également le rôle de toutes les parties, des co-procureurs, de la défense et des victimes.

Le projet que nous avons examiné comportait plus de 110 règles et des centaines de paragraphes. Ce projet a été diffusé sur notre site Internet en vue de commentaires. Nous avons reçu de nombreuses observations et suggestions de la part d'ONG, de juristes et autres observateurs du monde entier.

Au cours de cette Assemblée plénière, nous avons discuté de questions générales et nous avons eu le temps d'aborder en détail environ un tiers des Règles proposées. Nous avons fait le constat que la tâche qui nous était confiée était irréalisable en une semaine.



Nous avons également constaté qu'il existait, entre nous, un certain nombre de divergences de fond. En particulier, nous avons constaté qu'il y avait, en l'état, désaccord sur plusieurs questions fondamentales, parmi lesquelles:

- la façon de concilier le droit cambodgien et les normes internationales,
- le rôle du Groupe d'appui à la Défense, et notamment les modalités de sélection des avocats,
- le rôle des co-Procureurs et les conséquences sur la procédure de vote,
- le fonctionnement des Chambres Extraordinaires au sein de l'organisation judiciaire cambodgienne.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore pu examiner en détail certaines questions essentielles, en particulier le rôle des victimes et les droits des parties civiles.

Un comité va continuer à travailler jusqu'à la prochaine Assemblée plénière, afin d'ouvrir la voie vers la résolution de nos divergences.

Bien que ce processus constitue un réel défi, nous, magistrats, sommes déterminés à faire de notre mieux pour résoudre ces problèmes, dans toute la mesure du possible. Nous sommes conscients de l'importance de notre travail destiné à apporter la justice au peuple cambodgien pour des crimes commis il y a presque trente ans et ainsi à contribuer au renforcement de l'harmonie sociale.

